

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Immatriculation avec ou sans début d'activité

LA SOCIETE

DEPOT D'ACTES

- 1 original des statuts **paraphés, datés et signés par les actionnaires.**
- 1 original de l'attestation de dépôt des fonds et 1 original de la liste des souscripteurs signés par le président, **mentionnant le nombre d'actions souscrites et les sommes versées par chacun d'eux.**
- Si le président et éventuellement les autres dirigeants n'ont pas été désignés dans les statuts, 1 original de leur acte de nomination.
- En cas d'apport en nature, 1 original du rapport du commissaire aux apports si le montant des apports est supérieur à 30 000 € et (ou) si la totalité des apports en nature excède la moitié du capital.
- **ou** si les actes mentionnés ci-dessus ont été déposés au greffe du tribunal de commerce, joindre une photocopie du récépissé de dépôt.

JOURNAL D'ANNONCES LEGALES

- Copie de l'attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant **le nom du journal et la date de parution**
- **ou** Exempleire du journal d'annonces légales ayant publié l'avis de constitution

LE LOCAL ET/OU LE FONDS DE COMMERCE

CREATION OU IMMATRICULATION SANS ACTIVITE

- Copie du justificatif du local commercial, ex : bail commercial, acte de cession du droit au bail avec la mention de l'enregistrement au service des impôts des entreprises, acte de sous location
- **ou** Copie du contrat de domiciliation dans les locaux d'une entreprise de domiciliation
- **ou** copie du justificatif de domicile de moins de 3 mois aux nom et prénom du président (quittance EDF, loyer, téléphone fixe, dernière taxe foncière ou d'habitation).
- **ou** mise à disposition des locaux par le propriétaire des murs (en cas de constitution sans activité suite à achat de fonds de commerce, attestation de mise à disposition signée par le propriétaire du fonds si le fonds cédé comprend le droit au bail. Si le droit au bail n'est pas cédé, attestation signée par le propriétaire des murs).

ACHAT, APPORT

- Copie de l'acte d'achat ou d'apport enregistré par le service des impôts des entreprises ou attestation notariée.
- Si l'acte ne comporte pas le droit à la jouissance du local, copie du justificatif du local.
- Copie de l'attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant **le nom du journal et la date de parution.**
- **ou** Exemplaire du journal d'annonces légales ayant publié l'avis d'acquisition ou l'avis d'apport.
- Si un avis a été publié au BODACC, copie de l'avis ou de la facture.

LOCATION-GERANCE OU GERANCE-MANDAT

- Copie du contrat de location-gérance ou du contrat de gérance-mandat enregistré par le service des impôts des entreprises si le contrat est à durée indéterminée
- Si l'acte ne comporte pas le droit à la jouissance du local, copie du justificatif du local
- Copie de l'attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant **le nom du journal et la date de parution**
- ou Exemplaire du journal d'annonces légales ayant publié la mise en location-gérance

SI ACTIVITE REGLEMENTEE AU REGARD DU RCS

Par exemple :

- Débit de boissons : copie de la licence IV
- Transport public routier de marchandises : original de la notification d'inscription au registre des transporteurs
- Autres :

LES PERSONNES**PRESIDENT PERSONNE PHYSIQUE****DANS TOUS LES CAS :**

- Original de la déclaration sur l'honneur de non condamnation et de filiation (nom de naissance et prénoms du père et de la mère).

NATIONALITE FRANCAISE :

- Copie recto-verso de la carte nationale d'identité en cours de validité ou copie du passeport en cours de validité (ou extrait acte de naissance en original).

ETRANGER RESIDANT EN FRANCE (Union Européenne, Islande, Norvège, Suisse, Liechtenstein, Andorre, Monaco) :

- Copie recto-verso de la carte nationale d'identité en cours de validité ou copie du passeport en cours de validité + traduction libre certifiée conforme par le dirigeant concerné.

ETRANGER RESIDANT EN FRANCE (autres nationalités) :

- Copie recto-verso de la carte de résident en cours de validité et à l'adresse du domicile actuel.

Si titulaire d'un titre de séjour temporaire :

- Copie recto-verso du titre de séjour en cours de validité et à l'adresse du domicile actuel mentionnant l'autorisation d'exercer une activité commerciale ou portant la mention « vie privée et familiale » ou « compétences et talents ».
- Si le titre de séjour indique une autre mention (étudiant, salarié...), joindre également la demande d'autorisation émanant de la Préfecture du lieu de résidence.

ETRANGER NON RESIDANT EN France :

- Copie recto-verso de la carte nationale d'identité en cours de validité ou copie du passeport en cours de validité + traduction libre certifiée conforme par le dirigeant concerné
- Copie du récépissé de déclaration émanant de la Préfecture du lieu du siège de la société en cours de validité sauf ressortissants Union Européenne, Islande, Norvège, Suisse, Liechtenstein, Andorre, Monaco

PRESIDENT PERSONNE MORALE

Président personne morale inscrite au RCS ou sur un registre public étranger

- Extrait original d'immatriculation au RCS datant de moins de 3 mois ou extrait original d'inscription sur un registre public étranger datant de moins de 3 mois

Président personne morale non inscrite au RCS ou non inscrite sur un registre public étranger ou relevant d'un pays non membre de l'Espace Economique Européen

- Titre établissant l'existence de la personne morale non inscrite au RCS (2 copies certifiées conformes par le représentant légal, des statuts, Journal Officiel) et éventuellement traduction en langue française

REPRESENTANT LEGAL DE LA PERSONNE MORALE NON INSCRITE AU RCS :**DANS TOUS LES CAS :**

- Original de la déclaration sur l'honneur de non condamnation et de filiation (nom de naissance et prénoms du père et de la mère)

NATIONALITE FRANCAISE :

- Copie recto-verso de la carte nationale d'identité en cours de validité ou copie du passeport en cours de validité (ou original d'un extrait d'acte de naissance)

ETRANGER RESIDANT EN FRANCE (Union Européenne, Islande, Norvège, Suisse, Liechtenstein, Andorre, Monaco) :

- Copie recto-verso de la carte nationale d'identité en cours de validité ou copie du passeport en cours de validité + traduction libre certifiée conforme par le dirigeant concerné.

ETRANGER RESIDANT EN FRANCE (autres nationalités) :

- Copie recto-verso de la carte de résident en cours de validité et à l'adresse du domicile actuel.

Si titulaire d'un titre de séjour temporaire :

- Copie recto-verso du titre de séjour en cours de validité et à l'adresse du domicile actuel mentionnant l'autorisation d'exercer une activité commerciale ou portant la mention « vie privée et familiale » ou « compétences et talents ». Si le titre de séjour indique une autre mention (étudiant, salarié...), joindre également la demande d'autorisation émanant de la Préfecture du lieu de résidence.

ETRANGER NON RESIDANT EN France :

- Copie recto-verso de la carte nationale d'identité en cours de validité ou copie du passeport en cours de validité + traduction libre certifiée conforme par le dirigeant concerné

POUR LES AUTRES QUALITES DE REPRESENTANTS SUSCEPTIBLES D'ETRE DESIGNES, SE CONFORMER AUX PIECES JUSTIFICATIVES DEMANDEES POUR CES DIRIGEANTS DANS LES AUTRES FORMES DE SOCIETES.

Exception : Les dirigeants, personnes morales, d'une société par actions simplifiée n'ont pas à désigner de représentants permanents.

SI NOMINATION DE COMMISSAIRES AUX COMPTES
--

- Une copie de la lettre d'acceptation de leurs fonctions par les commissaires aux comptes (une pour le titulaire, une pour le suppléant).

PERSONNE AYANT LE POUVOIR D'ENGAGER A TITRE HABITUEL LA SOCIETE (Fondé de pouvoir)

DANS TOUS LES CAS :

- Original de la déclaration sur l'honneur de non condamnation et de filiation (nom de naissance et prénoms du père et de la mère)

NATIONALITE FRANCAISE :

- Copie recto-verso de la carte nationale d'identité en cours de validité ou copie du passeport en cours de validité, (ou original extrait d'acte de naissance).

ETRANGER RESIDANT EN FRANCE (Union Européenne, Islande, Norvège, Suisse, Liechtenstein, Andorre, Monaco) :

- Copie recto-verso de la carte nationale d'identité en cours de validité ou copie du passeport en cours de validité + traduction libre certifiée conforme par le dirigeant concerné.

ETRANGER RESIDANT EN FRANCE (autres nationalités) :

- Copie recto-verso de la carte de résident en cours de validité et à l'adresse du domicile actuel.

Si titulaire d'un titre de séjour temporaire :

- Copie recto-verso du titre de séjour en cours de validité et à l'adresse du domicile actuel mentionnant l'autorisation d'exercer une activité commerciale ou portant la mention « vie privée et familiale » ou « compétences et talents ». Si le titre de séjour

indique une autre mention (étudiant, salarié...), joindre également la demande d'autorisation émanant de la Préfecture du lieu de résidence.

AUTRES PIECES

Si nécessaire :

- Pouvoir nominatif en original signé par le représentant légal (sauf si des actes sont déposés et comportent la procuration donnée au mandataire)